

**COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 06 OCTOBRE 2011 :**

Suite à la lecture de la déclaration liminaire de FO DGFIP (déjà diffusée) le directeur a indiqué que pour lui, face aux réductions d'effectifs, il fallait se « **recentrer sur nos cœurs de mission** », supprimer les tâches inutiles (ex certaines statistiques) et diminuer les objectifs.

Il a indiqué que les unités de travail pouvaient demander à **être fermées le midi** si cela était nécessaire, l'obligation légale d'ouverture étant de 6 heures par jour.

La direction souhaite professionnaliser davantage l'accueil et envoyer les agents qui pratiquent l'accueil en formation. Plusieurs formations visant à gérer l'accueil seraient testées en vue de choisir la meilleure.

Un audit sur les dernières opérations immobilières est en cours et, en attendant le résultat, le directeur a précisé qu'il n'y aurait aucune restructuration ou création de SIP avant 2013.

Ordre du jour du CTPD

- Le premier point concernait **la formation professionnelle (bilan, perspective et plan local de formation)**. La direction a indiqué que le département compte 160 formateurs et formatrices de tous grades, et a insisté sur les agents « exclus de la formation », c'est-à-dire n'ayant reçu aucune formation entre le 01/01/2008 et le 31/12/2010.

La direction va examiner chaque cas un par un. Leur nombre important (**116**) témoigne de la situation du département. Il est fort probable que suite aux suppressions d'effectifs, les agents aient plus de difficultés à participer aux formations du fait d'une surcharge de travail.

FO DGFIP 93 a également dénoncé le tableau idyllique présenté par la direction en insistant sur le fait qu'il n'y a que 8 agents au service de la formation professionnelle .

La faiblesse de ce service en effectifs rend la situation très tendue face à la densité et à la masse de travail (gestion des concours par exemple).

La direction a annoncé l'arrivée d'un agent qui réintègre le département, dans les huit jours, pour s'occuper des tâches matérielles.

La direction a également annoncé la mise en place d'un **groupe de travail sur les justificatifs à fournir par les agents au service du personnel** suite à une formation ou à un concours.

Les justificatifs de participation aux concours pourraient ne plus être nécessaires lorsque celui-ci s'est déroulé dans le département.

FO DGFIP 93 a également attiré l'attention de la direction sur l'absence de climatisation dans certaines salles de formation, ce qui rend les formations dispensées parfois difficiles à supporter.

FO DGFIP 93, reconnaissant la qualité du travail de l'ensemble des agents de la formation professionnelle, a voté pour ce rapport d'activité.

- Le deuxième point concernait **les organigrammes fonctionnels**.

Le document ayant été donné lors du CTPD, l'ensemble des organisations syndicales (OS) ont cru indispensable de rappeler à la direction que tous les documents concernant l'ordre du jour doivent être remis aux Organisations Syndicales au moins 8 jours avant la tenue du CTPD concerné (article 9 du décret n° 82-452 du 28 mai 1982).

Ce point n'a donc pas pu être traité lors de ce CTPD.

- Le troisième point concernait **les nouvelles modalités de traitement des remboursements des crédits de TVA dans Chorus**. La direction a indiqué qu'il n'y avait pas de problèmes particuliers, au niveau technique, dans les SIE.

Sur un plan plus général, le directeur a reconnu que l'application Chorus était un désastre industriel.

- Le quatrième point concernait le **redéploiement d'emplois dans la filière gestion publique (Plan de Qualification Ministériel)**.

6 emplois de cadres sont implantés dans le département en contrepartie de la suppression de 6 cadres B, et 1 emploi de trésorier principal est implanté en contrepartie de la suppression d'un emploi de receveur percepteur. La direction locale a déclaré que les emplois supprimés n'ont jamais été pourvus, donc que l'opération est sans incidence et qu'il s'agit de chaises vides.

Pour FO DGFIP93, ce raisonnement n'est pas acceptable :

Les chaises ont été laissées libres en vue des suppressions d'emplois.

FO a voté contre ce redéploiement d'emplois. Nous sommes pour la créations d'emplois de catégorie A, mais pas au prix de la suppression d'emplois de catégorie B.

- Le cinquième point concernait **les ponts naturels avec l'évocation de la journée du 31 octobre 2011 et la régularisation de la journée du 3 juin**.

Au printemps dernier, le Directeur s'était engagé à organiser une consultation des agents sur les futurs ponts naturels. Il est revenu sur sa décision en disant que les organisations syndicales pouvaient organiser une consultation, ce qui n'est pas leur rôle.

FO regrette cette volte-face de la direction.

Les agents ont été prévenus tardivement et certains avaient déjà planifié tous leurs congés.

FO DGFIP 93 demande **qu'une consultation des agents** soit organisée en début d'année par l'administration, pour tous les ponts naturels de l'année 2012.

La journée du 31 Octobre sera un pont naturel (ARTT, congés ou récupération).

QUESTIONS DIVERSES

- **Modification des horaires d'ouverture et de fermeture de la DDFIP Moulin :**

Les horaires d'ouverture sont désormais : 9 h 30 à 16 h du lundi au jeudi ; 9h30 à 15 h 30 le vendredi.

- **Caméra à la caisse : FO DGFIP** a dénoncé le fait qu'une caméra ait été installée à la caisse du site moulin sans que ce sujet ait été abordé en CTPD.

La direction a indiqué que la caméra filmait uniquement les mains du caissier mais pas les agents et le public. Les bandes enregistrées sont détruites.

- **SIP de Saint-Denis : FO DGFIP 93** a signalé à la direction **le problème de sécurité** des agents rencontré à Saint Denis (hauteur des vitres, etc) ainsi que le problème de l'accueil des usagers.

La direction locale a répondu qu'en ce qui concerne **les vitres**, il doit être possible de les surélever.

En ce qui concerne le problème de **l'accueil à Saint-Denis**, la direction locale a indiqué avoir réuni les chefs d'unité du SIP le mardi 04/10/2011.

Elle attend que la campagne de recouvrement soit terminée, fin novembre, pour faire un état des lieux. Elle a reconnu que c'était une erreur de créer 2 SIP sur le même site.

FO DGFIP 93 pense que **c'est dès maintenant, sans attendre, qu'il faut résoudre les problèmes de ce SIP.**

Une autre organisation syndicale a lu un texte demandant au Directeur de venir à une date et une heure précise rencontrer les agents à Saint Denis. Le Directeur a répondu que c'était lui qui fixait les audiences, qu'il avait déjà vu les agents, et qu'à l'avenir il n'irait plus voir les agents sur les sites. Cette dernière phrase a provoqué le départ du CTP de toutes les organisations syndicales, par respect pour les agents.

De même, pour FO, **un meilleur soutien aux chefs d'unité** en manque d'effectifs serait plus approprié que de leur demander de penser à une meilleure organisation.

Nous rappelons simplement que la meilleure organisation du monde ne remplacera pas des effectifs insuffisants.

Vos représentants en CTPL :

Didier DUCHESNE, Xavier CHATELAIN, Philippe MASSON et Patrick JEANMINET.

AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES

Permanence FO DGFIP 93 : DDFIP Moulin, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30